

Séance ordinaire du 7 mai 2012

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de mai deux mille douze (7 mai 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2011 et du rapport du vérificateur

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Mai 2012

8. Adoption du règlement numéro 325-1-2012 pour modifier l'article 58 du règlement 325-2001 concernant les animaux

9. Nomination au sein du Comité de sécurité civile – Plan de mesures d'urgence

10. Embauche d'une greffière adjointe

11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

12. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local

13. Octroi de contrat – Demande de subvention au Programme Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) pour la mise aux normes des étangs aérés

14. Octroi de contrat – Inspection des conduites d'égout sanitaires et pluviales – rue Saint-Joseph

15. Modification de la résolution 2011-04-122 – Réévaluation du coût de la vente du lot 2 546 329

16. Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec

18. Demande de dérogation mineure – Marcel Milot

19. Demande de dérogation mineure – Stéphan Duplessis

Séance ordinaire du 7 mai 2012

20. Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
 21. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier
 22. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase
 23. Autorisation de La Virée du Maire de la ville de Trois-Rivières, 22^e édition
 24. Autorisation pour vente de garage
 25. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion
 26. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion
 27. Embauche des moniteurs - Camp de jour, édition 2012
 28. Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé
 29. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2011-2012
 30. Versement des compensations aux bibliothèques
 31. Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – autorisation pour assemblée annuelle
 32. Affaires diverses
 - 32.1 Mandat Me Jean Damphousse – Achat de la caisse pour en faire le nouvel hôtel de ville
 - 32.2 Motion de félicitations – Mathieu Ouellette – Nomination préventionniste et coordonnateur à la M.R.C. des Chenaux
 - 32.3 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins - Ferme Éthier Les fruits soleil
 - 32.4 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Les Terres maraîchères Norvie inc.
 - 32.5 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins - Élitech Sport-Évasion
 - 32.6 Motion de félicitations – Comité organisateur de la Soirée des Bénévoles
- Période de questions
33. Levée de l'assemblée

2012-05-148

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur des questions posées lors de la dernière assemblée, notamment concernant le terrain à vendre sur le boul. de la Gabelle. Il mentionne que le propriétaire est à l'extérieur mais qu'il n'installera pas de l'abat-poussière. M. Lefebvre a aussi été contacté concernant le transport des camions sur la rue François-Chrétien et les camions passent maintenant sous les tours. Aussi, des affiches portant la mention « Terrain Privé » seront installées par M. Lefebvre au cours des prochaines semaines afin de restreindre l'accès sur l'emprise Hydro-Québec. Une requête de propriétaires a aussi été reçue demandant la pose de dos d'âne sur cette même rue. La municipalité va étudier cette demande et voir s'il s'agit de la meilleure solution ou si d'autres pouvaient s'avérer plus viables.

Concernant le dossier de la base d'hydravions, M. et Mme Priem ont été rencontrés au début d'avril et ces derniers nous confirment que leurs avions ne survolent pas la Terrasse, ces avions viennent plutôt de l'aéroport de Trois-Rivières. À la fin avril, une rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville avec la députée Mme Ruth Ellen Brosseau, Mme Annie David, adjointe, et trois (3) membres du comité provisoire, soient M. Matteau, M.

Séance ordinaire du 7 mai 2012

Perreault et M. St-Louis, notre directrice générale était aussi présente. Mme David a expliqué au comité la démarche à suivre pour que leur plainte soit recevable au ministère des Transports fédéral.

M. le maire fait mention que le balayage des rues était complété à ce jour résultant de l'achat du module balai ramasseur et qu'il pourra être repassé au cours de la saison estivale.

De plus, il informe que le chemin de la Gabelle sera fermé du 15 juin au 15 novembre, le parc et la descente de bateau seront aussi fermés afin de procéder à sa réfection. Il explique que les accotements seront pavés sur 1m de large puisque ce tronçon fait partie de la Route verte.

Concernant les travaux de la rue Saint-Joseph, il indique que des analyses supplémentaires ont été nécessaires afin de connaître l'état des conduites d'égout. Une évaluation de la conduite d'aqueduc sera aussi faite.

M. le maire fait part que la convention collective des pompiers est échue depuis le 31 décembre 2010. De nombreuses rencontres ont permis de régler les clauses normatives. Cependant, en ce qui a trait au côté monétaire, la partie syndicale requiert l'intervention d'un arbitre.

Malgré que la convention collective des employés municipaux (cols bleus et cols blancs) est signée jusqu'au 31 décembre 2014, une clause prévoit sa réouverture au 1^{er} janvier 2012 concernant les salaires et le plancher d'emploi. Une première rencontre est prévue à la fin mai.

Il annonce que les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de la Mauricie tiendront une conférence de presse mercredi le 9 mai pour la première pelletée de terre pour la construction de la nouvelle caisse.

Enfin, il félicite la Ferme Éthier Les fruits soleil pour le prix « Bâtitseur » de la municipalité, le prix « Coup de cœur » de la MRC de Maskinongé, en plus de recevoir l'entreprise de Tourisme lors de la Soirée des Sommets Desjardins. Il félicite aussi la ferme Les terres maraîchères Norvie qui a reçu le prix de « ferme familiale » et l'entreprise Élitech sport Évasion dans la catégorie « commerce de détail ».

Il félicite également le comité organisateur pour la Soirée reconnaissance à nos bénévoles à laquelle plus de 190 bénévoles avaient accepté l'invitation.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2012-05-149

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2012

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-05-2012 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-05-150

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-05-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2011 et du rapport du vérificateur

2012-05-151

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de St-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice 2011 présentant un surplus de 340 759 \$ de fonctionnement à des fins fiscales tels que présentés par monsieur Claude Gélinas de la firme de comptables Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la Directrice générale & Secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs de revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 avril 2012.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2012-05-152

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 avril 2012* totalisant 195 890,74 \$.
- les comptes à payer *au 30 avril 2012* au montant de 317 836,79 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Paiement du balai ramasseur et affectation du fonds de roulement

Séance ordinaire du 7 mai 2012

2012-05-153

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures P04013 et W00595 à Équipements Sigma inc., d'un montant total de 38 851,50 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un balai ramasseur. Il est également résolu d'autoriser pour cette somme l'affectation du fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-220, par laquelle la municipalité octroyait à BPR Infrastructure inc. le contrat pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que, suite aux informations supplémentaires transmises par la municipalité, ladite firme a procédé à une mise à jour des données qui a nécessité des modifications audit plan d'intervention ainsi qu'un réajustement des honoraires professionnels;

2012-05-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15026153 à BPR-Infrastructure inc., au montant de 3 567,00 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnelles pour services rendus concernant la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, pour la période se terminant le 29 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels - Création des lots 4 967 556 et 4 967 557 en remplacement du lot 2 545 641 du cadastre du Québec

2012-05-155

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 4821 à Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, au montant de 1 492,21 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le remplacement du lot 2 545 641 pour créer les lots 4 967 556 et 4 967 557 du cadastre du Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Négociation de la convention collective des pompiers

2012-05-156

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 53001607 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 1 322,21 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 29 février 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Négociation de la convention collective des pompiers

Séance ordinaire du 7 mai 2012

2012-05-157

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 53001769 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 1 576,59 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 31 mars 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Équité salariale

2012-05-158

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3393, à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 383,44 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour le programme de l'équité salariale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Politique de rémunération

2012-05-159

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3414, à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 1 727,21 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la politique de rémunération pour les employés cadres et non syndiqués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Mai 2012

2012-05-160

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et le transfert budgétaire suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Contrat d'émondage de secteur	02.320.00.521	8 000,00 \$
Égout pluvial au 720, rue Principale	02.320.00.521	3 500,00 \$
Terrassement Place Louis-Denis	02.320.00.521	1 500,00 \$
Achat et inst. de caméras de surveillance (garage)	02.320.10.522	3 286,93 \$
Installation de détecteurs de chaleur (garage)	02.320.10.522	912,00 \$
Terrassement de l'espace vert de la rue François-Chrétien	02.701.53.521	6 500,00 \$
Réparation clôture rue St-Joseph - Bris déneigement	02.330.10.529	723,67 \$
Achat tracteur à pelouse	23.040.00.725	6 157,78 \$
Achat abri pour le sel	23.040.00.725	21 800,00 \$
Achat brosse balai 9 pieds	02.320.20.525	962,98 \$
Achat brosse caniveau	02.320.20.525	246,36 \$
Achat poignées portes puits 4X	02.413.10.522	830,00 \$
Logiciel <i>Dreamweaver</i> – Site web	02.130.00.414	475,11 \$
Imprévus (pompage, eau, terrain de balle, tournoi et autres)	02.701.50.516	1 308,00 \$
Parc de la Terrasse : désherbage, émondage, ajout	02.701.50.521	2 500,00

Séance ordinaire du 7 mai 2012

de cèdres		
Fauchage herbe à poux- terrain de soccer Saint-Thomas - Laurent Grenier	02.701.51.521	100,00 \$
Refaire le plancher du belvédère Parc la Gabelle	02.702.90.522	1 666,00 \$
Publicité pour la vente de garage 2012	02.130.00.345	625,00 \$
2 affiches 30 " x40 " cartes routières en vinyle	02.130.00.345	407,00 \$
Achat peinture bandes de patinoire	02.701.30.521	800,00 \$
Nettoyage hotte resto Parc des Grès	02.701.50.521	357,44 \$
Poussière de pierre et de sable – Parc-des-Grès	02.701.50.521	506,00 \$
Moniteur DAFA	02.701.52.454	650,00 \$
Sorties et animations estivales	02.701.52.499	3 500,00 \$
Achat de T-shirts	02.701.52.499	480,00 \$
2 pneus camion 10 roues	02.320.20.525	768,00 \$
Prise extérieure de 50 ampères sur mur arrière de la caserne	02.701.50.521	1 288,19 \$
Porte dans la clôture entre terrain de soccer et terrain de la caserne	02.701.50.521	547,70 \$
Total		70 398,16 \$

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Location de toilette	02.702.90.522	02.701.51.516	430,00 \$

Affectation du surplus :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Porte dans la clôture entre terrain de soccer et terrain de la caserne	59.110.00.000	03.510.10.000	547.70 \$
Prise extérieure de 50 ampères sur mur arrière de la caserne	59.110.00.000	03.510.10.000	1 288,19 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement numéro 325-1-2012 pour modifier l'article 58 du règlement 325-2001 concernant les animaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 2 avril 2001, le règlement numéro 325-2001 concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 58 sur le renouvellement annuel de la licence d'un chien;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 avril 2012, par Gaëtan Léveillé et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-04-121.

2012-05-161

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 325-1-2012 pour modifier l'article 58 du règlement numéro 325-2001 concernant les animaux en remplaçant le texte dudit article par ce qui suit :

Séance ordinaire du 7 mai 2012

« Le renouvellement annuel de la licence doit se faire dans les trente (30) jours suivant le 1^{er} du mois qui suit celui de son acquisition. Passé cette échéance, des frais de 10 \$ s'appliqueront sur le solde impayé, en plus des intérêts au taux de 2 % par mois ou partie de mois sur ledit solde. ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination au sein du Comité de sécurité civile – Plan de mesures d'urgence

2012-05-162

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers messieurs Jocelyn Isabelle et Richard St-Pierre ainsi que le directeur des incendies monsieur Daniel Isabelle, au sein du Comité de sécurité civile afin de mettre à jour le plan des mesures d'urgence de la municipalité. Ils sont de plus autorisés à participer aux rencontres du Comité de sécurité de la municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Embauche d'une greffière adjointe

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-02-049 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour un poste de greffier(ière) adjoint(e);

CONSIDÉRANT que suite au processus de sélection, la candidature de madame Claudine Bédard, a été retenue;

CONSIDÉRANT que madame Claudine Bédard répond aux exigences dudit poste;

2012-05-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche, rétroactivement au 10 avril 2012, madame Claudine Bédard au poste de greffière adjointe aux conditions énoncées au contrat signé le 12 avril 2012. Il s'agit d'un poste cadre à temps partiel. Le contrat est d'une durée d'un (1) mois à raison de vingt et une heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

2012-05-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le

Séance ordinaire du 7 mai 2012

ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local

2012-05-165

Il est **proposé** Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière pour la réfection de la rue Jacques-Buteux, à monsieur Jean-Paul Diamond, député provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Demande de subvention au Programme Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) pour la mise aux normes des étangs aérés

2012-05-166

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Genivar inc. le contrat pour la présentation d'une demande de subvention au Programme Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) pour la mise aux normes des étangs aérés, pour un montant forfaitaire de 3 450 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Inspection des conduites d'égout sanitaires et pluviales – rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-04-135 par laquelle la municipalité octroyait le contrat d'assistance technique et analyse d'inspections de conduites d'égout de la rue Saint-Joseph, pour les tronçons S1061 et S1062;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offre sur invitation pour l'inspection des conduites d'égout sanitaires et pluviales de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Laboratoire de Canalisations souterraines LCS inc.	4 634,65 \$
Nordikeau inc.	8 335,69 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	4 934,73 \$

CONSIDÉRANT que le consultant David Lafontaine de BPR-Infrastructure inc. a vérifié la soumission de Laboratoire de Canalisations souterraines LCS inc., la soumission la plus basse conforme et qu'il en fait la recommandation;

2012-05-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'inspection des conduites d'égout sanitaires et pluviales de la rue Saint-Joseph, à Laboratoire de Canalisations souterraines LCS inc., au montant de 4 634,65 \$ incluant les taxes.

Séance ordinaire du 7 mai 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Modification de la résolution 2011-04-122 – Réévaluation du coût de la vente du lot 2 546 329

CONSIDÉRANT la résolution 2011-04-122 par laquelle le conseil autorisait la vente des lots 2 546 329, 2 546 331, 2 546 337 et 2 546 338 au coût du montant de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que le lot 2 546 329 ne pourrait être éventuellement utilisé à 100 % que pour un projet en milieu humide nécessitant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT que le lot 2 546 331 est inutilisable à 100 %;

2012-05-168

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ne procède pas à la vente du lot 2 546 331, considérant qu'il est inutilisable à 100% puisqu'il constitue un milieu humide.

Il est également résolu de réévaluer le coût de la vente du lot 2 546 329 en permettant que 50 % de la perte d'utilisation soit absorbée par chacune des deux parties, portant le coût du lot 2 546 329 à 2 960 \$, modifiant ainsi le coût total de la vente des lots 2 546 329, 2 546 337 et 2 546 338 au montant de 7 860 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des

Séance ordinaire du 7 mai 2012

Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

2012-05-169

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

DEMANDE au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

TRANSMETTE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que par ses résolutions 2011-03-78 et 2011-07-219 adoptées respectivement le 7 mars 2011 et le 11 juillet 2011, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait approuvé une demande d'autorisation d'Hydro-Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation non agricole de plusieurs lots aux fins de procéder à la réfection du chemin de la Gabelle;

CONSIDÉRANT que la décision 371901 de la CPTAQ permet la réalisation de ces travaux en territoire agricole;

CONSIDÉRANT qu'afin de rendre ces travaux possibles, Hydro-Québec devra déplacer une partie de la ligne de distribution d'électricité longeant ledit chemin;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation d'Hydro-Québec porte sur le déboisement de 6.5 mètres de part et d'autre du centre ligne de l'emprise et sur le déplacement d'une partie de la ligne de distribution d'électricité, soit un total de onze (11) poteaux;

CONSIDÉRANT que les travaux de déboisement et de déplacement de ligne se feront sur une partie des lots 2 546 669 et 2 546 704, situés dans la zone Af-13, soit à l'intérieur de la zone déjà autorisée pour une fin autre que l'agriculture par la décision 371901 de la commission;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal et doivent être exécutés afin de permettre à Hydro-Québec de procéder à la réfection du chemin de la Gabelle afin de l'adapter aux normes routières;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

Séance ordinaire du 7 mai 2012

2012-05-170

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet d'Hydro-Québec auprès de la CPTAQ, soit de procéder au déboisement à l'intérieur de l'emprise de route et de déplacer une partie de la ligne de distribution d'électricité sur les lots 2 546 669 et 2 546 704.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure – Marcel Milot

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marcel Milot consiste à construire un garage de 5.64 mètres de haut, soit la même hauteur que la maison et à permettre son implantation à 30 mètres de l'avenue St-Thomas-de-Caxton, soit à l'intérieur de la cour latérale sur rue, sur sa propriété localisée au 1080, chemin Saint-Thomas, lot 4 065 645 de la zone Af-04;

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage demandée ne respecte pas le règlement de zonage 234-90, article 36, qui stipule qu'un bâtiment accessoire peut uniquement être implanté à l'intérieur de la cour arrière ou latérale du lot;

CONSIDÉRANT que la hauteur demandée ne respecte pas le règlement de zonage 234-90, article 109, qui stipule que la hauteur des bâtiments accessoires ne peut excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Marcel Milot;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2012-05-171

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marcel Milot, concernant le lot 4 065 645 de la zone Af-04, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage de 5.64 mètres de haut, localisé à l'intérieur de la cour latérale sur rue, soit à 30 mètres de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure – Stéphan Duplessis

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Stéphan Duplessis consiste à permettre la démolition du bâtiment principal, sis au 1081 rue Principale, sur le lot 4 929 415, de la zone Cc-01, et à transférer l'usage principal commercial au bâtiment accessoire existant, localisé à plus de 55 mètres de la ligne d'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 234-90, article 82, stipule que la marge avant prescrite pour l'implantation d'un bâtiment principal, à l'intérieur de la zone Cc-01, se situe entre 4 mètres et 13 mètres;

CONSIDÉRANT le manque d'espace pour l'aménagement d'un accès au garage mécanique et l'état endommagé de la maison;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

Séance ordinaire du 7 mai 2012

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphan Duplessis;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2012-05-172

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Stéphan Duplessis concernant le lot 4 929 415, zone Cc-01, en permettant la démolition du bâtiment principal, sis au 1081, rue Principale et de transférer l'usage principal commercial au bâtiment accessoire existant, localisé à plus de 55 mètres de l'emprise de rue. Le garage mécanique devra être raccordé aux services d'égout et d'aqueduc dans un délai maximal de 30 jours après la démolition de la maison.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-04-142 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que suite au processus de sélection, la candidature de madame Geneviève Massicotte, a été retenue;

2012-05-173

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Geneviève Massicotte au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 12 semaines et ce, à compter du 14 mai 2012. Le salaire versé sera de 15 \$/l'heure et la municipalité assumera les frais de déplacement au tarif de 0,47 \$/km.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que la compagnie RE/MAX Francheville inc. désire effectuer un barrage routier les 2 et 3 juin 2012, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a délivré un permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité;

2012-05-174

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil, les 2 et 3 juin 2012, entre 9 heures et 15 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase

Séance ordinaire du 7 mai 2012

2012-05-175

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec l'école Ami-Joie-et-des-Grès concernant l'utilisation du gymnase pour le camp de jour 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23 Autorisation de La Virée du Maire de la ville de Trois-Rivières, 22^e édition

2012-05-176

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'organisation de La Virée du Maire, 22^e édition, à emprunter les rues de la municipalité, soit le 7^e Rang et la rue Principale sur toute leur longueur, à partir des limites de la municipalité de Saint-Boniface jusqu'aux limites de la Ville de Trois-Rivières, le dimanche 17 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation pour vente de garage

2012-05-177

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle et qu'elle se tiendra le samedi 2 juin et le dimanche 3 juin 2012. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les annonces classées du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion

2012-05-178

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère pour l'année 2012 à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice au montant de 50,00 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT la publication du *Cadre de référence pour les camps de jours municipaux* réalisée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'AQLM, la municipalité bénéficiera de la visite d'un représentant qui, suite à l'évaluation du programme du camp de jour, édition 2012, produira un rapport contenant ses recommandations en vue d'y apporter, s'il y a lieu, des améliorations ;

2012-05-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère pour l'année 2012 à l'Association québécoise en loisir municipal au montant de 360,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2012

27. Embauche des moniteurs - Camp de jour, édition 2012

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2012-05-180

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche deux (2) monitrices à temps plein soit : mesdames Audrey Leblanc et Audrey Potz et deux (2) autres à temps partiel (service de garde) soient : mesdames Laurie Bourassa et Rachel Blais-Villemure et ce, à compter du 25 juin 2012 au 10 août 2012. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

Il est aussi résolu d'engager madame Maude Paquette à titre de monitrice en chef du camp de jour et ce, à compter du 22 mai 2012.

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période 22 mai 2012 au 22 juin 2012 et de 40 heures par semaine du 25 juin 2012 au 13 août 2012. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars.

Il est également résolu d'engager madame Catherine Gélinas à titre de personne ressource pour le transfert des dossiers des camps de jour antérieurs pour une période de deux jours, soit le 22 et 23 mai 2012, à raison d'un maximum de 14 heures, au coût de 11,90 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour la formation des animateurs de camp de jour sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

2012-05-181

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de cinq (5) monitrices au coût de 85,00 \$, l'inscription, pour un total de 425,00 \$.

Il est également résolu que les monitrices soient rémunérées au taux horaire fixé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2011-2012

2012-05-182

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 760,00 \$ au Club de Patinage Artistique Perce-Neige pour la participation de 19 enfants de la municipalité à leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Versement des compensations aux bibliothèques

2012-05-183

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des

Séance ordinaire du 7 mai 2012

compensations 2012 aux bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas, à savoir :

- Bibliothèque de Saint-Étienne : 3 840,00 \$
- Bibliothèque de Saint-Thomas : 1 600,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – autorisation pour assemblée annuelle

2012-05-184

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Nicolas Gauthier à participer à l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra le 2 juin 2012, à l'École nationale de Police du Québec à Nicolet. La municipalité assumera les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32 Affaires diverses

32.1 Mandat Me Jean Damphousse – Achat de la caisse pour en faire le nouvel hôtel de ville

2012-05-185

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Jean Damphousse afin de rédiger l'acte notarié pour l'achat de la caisse Desjardins pour en faire le nouvel hôtel de ville. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents découlant de la présente résolution pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32.2 Motion de félicitations – Mathieu Ouellette – Nomination préventionniste et coordonnateur à la M.R.C. des Chenaux

2012-05-186

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Mathieu Ouellette pour sa nomination au poste de préventionniste et de coordonnateur du Schéma de couverture de risques de la M.R.C. des Chenaux et lui souhaitent bon succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32.3 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins - Ferme Éthier Les fruits soleil

2012-05-187

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement la Ferme Éthier Les fruits soleil pour ses prix dans les catégories «Entreprise de Tourisme», «Bâtisseur» dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et «Coups de cœur» de la MRC de Maskinongé, lors de la 24e édition de la Soirée des Sommets Desjardins, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2012

32.4 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Les Terres maraîchères Norvie inc.

2012-05-188

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'entreprise Les Terres maraîchères Norvie inc. pour le prix de l'UPA Maskinongé dans la catégorie «Ferme familiale», lors de la 24^e édition de la Soirée des Sommets Desjardins, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32.5 Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins - Élitech Sport-Évasion

2012-05-189

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'entreprise Élitech-Sport Évasion pour son prix dans la catégorie «Commerce de détail», lors de la 24^e édition de la Soirée des Sommets Desjardins, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32.6 Motion de félicitations – Comité organisateur de la Soirée des Bénévoles

2012-05-190

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur de la Soirée des Bénévoles pour avoir grandement contribué au vif succès de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 37

Fin : 20 h 41

33. Levée de l'assemblée

2012-05-191

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 41.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière